

**TEIMS (TENDANCES DE L'ENQUÊTE INTERNATIONALE SUR LES
MATHÉMATIQUES ET LES SCIENCES) 2027
MISE À L'ESSAI**

DEMANDE DE CODEUSES ET DE CODEURS

**Séance de codage en présentiel, Halifax (Nouvelle-Écosse)
Du 27 avril au 1^{er} mai 2026**

La TEIMS est une évaluation internationale menée tous les quatre ans qui mesure le rendement des élèves en mathématiques et en sciences. Elle cible les élèves de 4^e année, dont l'âge moyen au moment du test est d'au moins 9,5 ans. Cette étude est réalisée sous l'égide de l'Association internationale pour l'évaluation du rendement scolaire (AIE), un consortium d'instituts de recherche répartis dans 60 pays. Au Canada, environ 3 800 élèves de 100 écoles prennent part à la mise à l'essai de la TEIMS 2027, qui sera déployée au printemps 2026.

Le codage de la mise à l'essai de la TEIMS 2027 sera effectué en présentiel, à Halifax, Nouvelle-Écosse, du 27 avril au 1^{er} mai 2026.

Jusqu'à 20 codeuses et codeurs (francophones, anglophones ou bilingues) seront recrutés pour la séance, certaines personnes participantes provenant des ministères responsables de l'éducation des quatre coins du pays. Des postes de codeuses et codeurs seront aussi à pourvoir dans la **région d'Halifax**.

Les candidates et candidats potentiels sont invités à décrire leurs qualifications et leur expérience au moyen du formulaire électronique disponible à <https://www.surveymonkey.ca/r/coding-codage042026?lang=fr>. Toutes les candidatures seront examinées.

Les candidates et les candidats doivent :

- avoir une formation en enseignement des mathématiques ou des sciences au groupe d'âge cible (4^e année);
- être enseignantes ou enseignants, suppléantes ou suppléants, ou enseignantes ou enseignants à la retraite, ou encore être étudiantes-maîtres ou étudiants-maîtres;
- connaître les programmes d'études provinciaux en mathématiques et en sciences du groupe d'âge cible (4^e année);
- être disponibles pendant **toute la durée** de la séance de codage.

Le bilinguisme et une expérience préalable en codage de réponses d'élèves sont considérés comme des atouts pour les codeuses et codeurs.

Les codeuses et codeurs recevront une formation et effectueront leurs tâches aux dates indiquées dans le tableau ci-dessous. L'affectation des codeuses et codeurs a été déterminée en fonction des exigences de codage de la TEIMS. Le nombre maximal de jours de travail prévu est présenté ci-dessous. Les heures de travail prévues sont **de 8 h 30 à 16 h 30, heure avancée de l'Atlantique**.

Mise à l'essai de la TEIMS 2027 – Codage	Du 27 avril au 1 ^{er} mai 2026 Contrat jusqu'à 5 jours
---	--

La rémunération des codeuses et codeurs est de 250 \$ par jour (somme comprenant l'indemnité de congé prévue par loi), plus le remboursement des frais divers conformément à la politique. Aucune autre dépense (p. ex., les repas, le transport, le stationnement et les frais de garderie) ne sera remboursée.

La date limite pour poser sa candidature est le 27 mars 2026. Les candidates et candidats sont encouragés à soumettre leur candidature le plus tôt possible. Le CMEC remercie toutes les candidates et tous les candidats de leur intérêt. Seules les personnes retenues seront informées du statut de leur demande.